

« SALAIRES MINI CONVENTIONNELS »

La chambre patronale a rassemblé récemment les syndicats, pour négocier les salaires minimums dans la branche Textile Artificiels et Synthétiques et produits assimilés pour répondre notamment à l'augmentation du SMIC de fin 2024.

Nous avons dû batailler une fois de plus au cours des deux réunions en proposant une augmentation similaire sur l'ensemble de la grille salariale. Fidèle à elle-même, la chambre patronale n'a pas souhaité étendre le même pourcentage au derniers niveaux cadres ce qui, de fait, a tassé la grille sur ces derniers coefficients. Sur le 1^{er} coefficient, cela correspond à une augmentation de +27 euros au-dessus du smic.

– Revalorisation de l'indemnité journalière de panier de nuit :

À compter du 1er mars 2025, le montant de l'indemnité journalière de panier de nuit prévue par l'article VII C 1 de l'Annexe I ATAM de la Convention collective nationale du 6 juin 1996 est fixé à **7,40 €**.

Les rémunérations garanties annuelles sont majorées de :

- 3 % après 5 ans d'ancienneté ;
- 6 % après 10 ans d'ancienneté ;
- 9 % après 15 ans d'ancienneté.

L'accord, conclu pour une durée indéterminée, entrera en vigueur le **1er mars 2025**.

Après concertation et afin de ne pas pénaliser les salariés de la branche qui sont souvent payés au strict minimum, Force-Ouvrière a décidé de valider cet accord tout comme la CFDT et CFTC. Seules la CGT et la CFE-CGC n'ont pas été signataires.



Les rémunérations garanties annuelles (base 35 heures/semaine) sont fixées à :

	Période 04/2025 – 03/2026 *
R.G.A. (niveau de responsabilité B)	22 000 €
R.G.A. (niveau de responsabilité C)	22 100 €
R.G.A. (niveau de responsabilité D)	22 700 €
R.G.A. (niveau de responsabilité E)	22 900 €
R.G.A. (niveau de responsabilité F)	27 300 €
R.G.A. (niveau de responsabilité G)	31 100 €
R.G.A. (niveau de responsabilité H)	37 000 €

*Vérification à faire au 31/03/2026.

**Barème des salaires minima mensuels
au 1^{er} mars 2025**

Coefficient	Salaire mensuel garanti (base 35 H/semaine ou 152,19 H/mois)
	Au 1 ^{er} mars 2025
210	1 829€
225	1 835€
240	1 840€
255	1 850€
270	1 860€
285	1 872€
300	1 884€
315	1 893€
330	1 903€
345	2 004€
360	2 137€
375	2 270€
390	2 401€
405	2 587€
420	2 725€
435	2 911€
450	3 098€
500	3 470€
600	4 325€
700	5 395€
800	6 680€

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>